

## **BASSINS**

### **Contrôles de vitesse au village**

La commune procèdera à des mesures de vitesse des véhicules à la route des Montagnes, puis dans la zone du Châtelard. Les appareils de mesure seront posés durant une semaine dans un sens de circulation, puis une semaine dans l'autre sens.

### **Nouvel éclairage public**

La Municipalité va profiter de travaux effectués par Romande Energie pour enterrer la ligne électrique aérienne à la rue de l'Eglise pour remplacer l'éclairage public. Trois luminaires à LED remplaceront les actuelles lampes. Coût de cette opération: environ 15 000 francs.

### **Renaturation d'un ruisseau**

Le ruisseau des Plattets, situé à proximité de la colonie, a fait l'objet d'un préavis accepté en 2014. Des oppositions ont cependant ralenti l'avancée de cet objet. Aujourd'hui, les oppositions levées permettent d'envisager les travaux. Mais le temps s'étant écoulé, la Municipalité va procéder à une nouvelle mise en soumission des travaux avant de les démarrer.

### **En avant la musique**

L'organe délibérant a accepté à l'unanimité la proposition de règlement communal sur le subventionnement des études musicales lors du Conseil du 8 mars. Son objectif est d'améliorer l'accessibilité de l'enseignement musical à tous les enfants. Ce règlement fait suite à la Loi sur les écoles de musique entrée en vigueur en 2012. ● **TEXTES DS**